

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Date de la convocation

10 JUILLET 2024

Date d'affichage de la délibération

*Adoptée par 20 voix 2 absentions (M.
Bruno REMI, M. Benjamin
GRACCHUS)*

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 16 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Mardi seize à dix- huit vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Benjamin GRACCHUS Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN– BAJAZET
M. Arthur MARICEL par Mme Patricia VINGADASSALON
M. Didier MARICEL par Mme Gladys BURAT
M. Bruno REMI par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/07/76

CREDIT DE PREFINANCEMENT AFD SUBVENTION FPRNM

Dans le cadre du financement de la construction du groupe scolaire de Caillou, la ville de Lamentin a obtenu une subvention de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs « FPRNM n° 2020/02 » s'élevant à 5 111 974,37 €.

Afin d'optimiser la gestion financière de notre ville, il sera conclu avec l'AFD (Agence française de développement) une convention de crédit de préfinancement.

Les caractéristiques financières dudit préfinancement sont les suivantes :

➤ Montant : 2 555 987,00 €



- Taux : taux révisable applicable au crédit de préfinancement de subventions Européennes et Etat (Euribor 6 mois) +126 points de base ;
- Commission d'ouverture : 0,5 % du montant du crédit et payable 75 jours fin de mois suivant la première date de versement ;
- Durée : 60 mois maximum ;
- Modalités de remboursement : remboursement du principal au fur et à mesure du versement à l'AFD de la subvention « FPRNM n° 2020/02 » ;
- Le complet remboursement et paiement de toutes sommes, de quelque nature que ce soit, dues à l'AFD par la ville de Lamentin au titre de la convention de crédit sera garanti par une cession de créance professionnelle portant sur la créance de subvention ;
- Garantie : cession de créance professionnelle Dailly des créances détenues sur l'Etat au titre de la subvention « FPRNM n° 2020/02 ».

Le Conseil municipal

Considérant la nécessité d'optimiser la gestion financière de la ville ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le recours au crédit de préfinancement de l'AFD.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 20 voix 2 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS).

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

